

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **24 novembre 2021**, en la salle Ronald Provost de la MRC des Laurentides, sise au 1255, chemin des Lacs à Saint-Faustin-Lac-Carré.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ibghy	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
André Ste-Marie	maire suppléant de la municipalité de Brébeuf
Dominique Forget	maire de la municipalité de Val-David
Donna Salvati	maire de la municipalité de Val-Morin
Fanny Véronique Couture	maire de la municipalité d'Huberdeau
Francis Corbeil	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Frédéric Broué	maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Gaëtan Castilloux	maire de la municipalité de La Conception
Jean Simon Levert	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Jean-Guy Galipeau	maire de la municipalité d'Amherst
Johnny Salera	maire de la municipalité de La Minerve
Kimberly Meyer	maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la municipalité de Brébeuf
Pascale Blais	maire de la municipalité d'Arundel
Paul Kushner	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm
Vicki Emard	maire de la municipalité de Labelle

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Marc L'Heureux.

Étaient également présentes : madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Karine Yanire, adjointe à la direction générale et madame Nancy Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Marc L'Heureux souhaite la bienvenue à ses collègues.

Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

**2. Rés. 2021.11.8544
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean Simon Levert, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour approbation au début de la présente séance soit adopté, avec l'ajout des points 22.1 et 22.2 à savoir:

22.1 Contribution au financement du projet Les Habitations du Monarque.

22.2 Nomination d'un représentant au sein de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

3. Suivi

Aucun suivi n'est présenté.

4. Élection et nominations

4.1. Élection au poste de préfet suppléant

CONSIDÉRANT la fin du mandat de Monsieur Steve Perreault à titre de préfet suppléant de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination du préfet suppléant;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 198 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le préfet suppléant est nommé par les membres du conseil, parmi ceux qui sont maires;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, ce dernier remplit les fonctions du préfet avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'il revient à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'établir le processus de mise en candidature et de vote et, par conséquent, d'agir à titre de présidente d'élection;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de mise en candidature au poste de préfet suppléant est la suivante, à savoir :

Une candidature doit être proposée de vive voix par un autre maire que la personne proposée. Par la suite, la personne proposée doit accepter la proposition pour être candidat.

S'il y a plus d'un candidat, il y aura élection. Préalablement au scrutin, chaque candidat aura un maximum de dix minutes pour se présenter et faire valoir des arguments en sa faveur.

CONSIDÉRANT QUE le vote doit se faire par scrutin secret, chaque membre du conseil dispose d'une voix selon la répartition des voix du décret de constitution de la MRC et que la majorité des voix doit être atteinte pour élire le préfet suppléant;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à l'appel de proposition des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Forget, maire de la municipalité de Lantier, propose Monsieur Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur, qui accepte la mise en candidature;

La directrice générale et secrétaire-trésorière annonce que Monsieur Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur est élu au poste de préfet suppléant de la MRC des Laurentides pour un mandat d'une durée de deux ans, soit jusqu'à la séance du conseil des maires du mois de novembre 2023.

4.2. Assermentation du préfet suppléant

Suivant l'élection, la directrice générale et secrétaire-trésorière procède à l'assermentation de Monsieur Steve Perreault à titre de préfet suppléant de la MRC des Laurentides.

**4.3. Rés. 2021.11.8545
Nomination des représentants au sein du Bureau des délégués**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT les articles 127.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), lesquels prévoient que les délégués des municipalités régionales de comté (MRC) sont au nombre de trois;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci exercent les pouvoirs et remplissent les devoirs qui leur sont dévolus, conjointement avec les délégués des autres MRC;

CONSIDÉRANT QUE le préfet est, à titre d'office, l'un des délégués; les deux autres devant être nommés parmi les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'au sein de la MRC des Laurentides, il est également d'usage que le préfet suppléant soit, d'office, l'un des délégués;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée d'un an et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les représentants suivants pour siéger au sein du Bureau des délégués :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>
2. Préfet suppléant	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>
3. Élu(e)	M ^{me} Fanny Véronique Couture <i>Mairesse de la municipalité d'Huberdeau</i>

ADOPTÉE

**4.4. Rés. 2021.11.8546
Nomination des membres au sein du Comité exécutif de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2014.11.6248, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité exécutif, lequel a notamment pour mandat de conseiller la direction générale en cas d'urgence et de procéder à des analyses approfondies de certains dossiers particuliers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé du préfet, du préfet suppléant et de cinq autres membres, dont les maires des villes de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les autres sièges doivent être répartis de manière à représenter le plus adéquatement l'ensemble des secteurs du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par la conseillère Donna Salvati et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité exécutif :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

2. Préfet suppléant	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>
3. Ville de Mont-Tremblant	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>
4. Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
5. Centre	M ^{me} Vicki Emard <i>Mairesse de la municipalité de Labelle</i>
6. Sud	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
7. Ouest	M. Steven Larose <i>Maire de la municipalité de Montcalm</i>

ADOPTÉE

4.5. Rés. 2021.11.8547
Nomination des membres au sein du Comité de planification et de développement du territoire

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2008.07.4284, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité de planification et de développement du territoire, lequel a notamment pour mandat d'examiner et d'étudier les divers dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux réalités géographiques et environnementales des milieux de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé du préfet et de huit autres membres;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité de planification et de développement du territoire :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>
2. Secteur pôle urbain principal	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>
3. Secteur pôle urbain principal	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
4. Secteur pôle urbain secondaire	M ^{me} Dominique Forget <i>Mairesse de la municipalité de Val-David</i>
5. Secteur de proximité des pôles	M. André Ibghy <i>Maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac</i>
6. Secteur rural et agricole	M ^{me} Pascale Blais <i>Maire de la municipalité d'Arundel</i>
7. Secteur rural et agricole	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de la municipalité de La Conception</i>
8. Secteur rural et agricole	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
9. Secteur de villégiature isolé	M. Luc Trépanier <i>Maire de la Ville de Barkmere</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

ADOPTÉE

**4.6. Rés. 2021.11.8548
Nomination des membres au sein du Comité multiressource**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2002.11.2977, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité multiressource, lequel a notamment pour mandat d'assurer le soutien nécessaire à la mise en œuvre de la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales et la réalisation des activités de mise en valeur de ces terres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé de onze membres qui auront été nommés parmi les divers acteurs du milieu, dont trois membres du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Frédéric Broué, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité multiressource :

Siège	Organisme	Membre
1. Agriculture et acériculture	UPA Outaouais-Laurentides	Nommé par l'organisme
2. Forêt privée	Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais	Nommé par l'organisme
3. Forêt publique	Coopérative forestière de la Petite-Nation	Nommé par l'organisme
4. Municipal	MRC des Laurentides	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de La Conception</i>
5. Municipal	MRC des Laurentides	M. Francis Corbeil <i>Maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
6. Municipal	MRC des Laurentides	M. Jean-Guy Galipeau <i>Maire d'Amherst</i>
7. Développement économique	CDE de la MRC des Laurentides	M. Paul Calce
8. Éducation	CÉGEP de Saint-Jérôme	Nommé par l'organisme
9. Environnement	Conseil régional en environnement	Nommé par l'organisme
10. Faune	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	Nommé par l'organisme
11. Récréotouristique	Loisirs Laurentides	Nommé par l'organisme

ADOPTÉE

**4.7 Rés. 2021.11.8549
Nomination des membres au sein du Comité consultatif agricole**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 138-97 créant le Comité consultatif agricole de la MRC des Laurentides* et ses amendements, prévoit les modalités relatives à la nomination des membres au sein du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le CCA est composé de trois producteurs agricoles, de deux membres nommés parmi les membres du conseil des maires, ainsi qu'un membre résidant sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'afin de représenter la géographie du territoire agricole de la MRC, le règlement prévoit également que le CCA doit être composé d'au moins un membre résidant dans chacun des trois secteurs suivants, à savoir :

Secteur	Municipalité
1	Labelle, La Conception et La Minerve
2	Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau et Montcalm
3	Lac-Supérieur, Ville de Mont-Tremblant et Saint-Faustin-Lac-Carré

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de trois ans et que les sièges se renouvellent selon un processus d'alternance;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Monsieur Jacques Gévry, producteur agricole, vient à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Fanny Véronique Couture, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité consultatif agricole :

Siège	Membre	Échéance
1. Secteur 1	M. Jacques Gévry	Novembre 2024
2. Secteur 2	M. Raymond Perreault	Novembre 2023
3. Secteur 3	M. Sébastien Moisan	Novembre 2022
4. Élu	M ^{me} Pascale Blais <i>Maire de la municipalité d'Arundel</i>	Novembre 2024
5. Élu	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de la municipalité de La Conception</i>	Novembre 2024
6. Substitut	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>	Novembre 2024

ADOPTÉE

4.8. Rés. 2021.11.8550
Nomination des membres au sein du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2006.01.3663, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), lequel a notamment pour mandat de formuler des recommandations dans le cadre du suivi du PGMR afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé de sept membres du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Frédéric Broué et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles :

Siège	Membre
1. Élu	M ^{me} Pascale Blais <i>Mairesse de la municipalité d'Arundel</i>
2. Élu	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville e Sainte-Agathe-des-Monts</i>
3. Élu	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de la municipalité de La Conception</i>
4. Élu	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
5. Élu	M ^{me} Fanny Véronique Couture <i>Mairesse de la municipalité d'Huberdeau</i>
6. Élu	M ^{me} Dominique Forget <i>Mairesse de la municipalité de Val-David</i>
7. Élu	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité Lac-Supérieur</i>

ADOPTÉE

**4.9. Rés. 2021.11.8551
Nomination des membres au sein du Comité sur la politique culturelle**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2010.05.4799, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité sur la politique culturelle, lequel a notamment pour mandat d'étudier, de formuler des recommandations et d'orienter les travaux visant la réalisation et la mise en œuvre de la Politique culturelle régionale adoptée par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé de cinq membres du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité sur la politique culturelle :

Siège	Membre
1. Élu	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

2. Élu(e)	M ^{me} Fanny Véronique Couture <i>Mairesse de la municipalité d'Huberdeau</i>
3. Élu(e)	M ^{me} Dominique Forget <i>Mairesse de la municipalité de Val-David</i>
4. Élu	M. Jean Simon Levert <i>Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré</i>
5. Élu	M. Johnny Salera <i>Maire de la municipalité La Minerve</i>

ADOPTÉE

4.10. Rés. 2021.11.8552
Nomination des membres au sein du Comité de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2014.01.6003, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a créé le Comité de sécurité incendie, lequel a notamment pour mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé d'un représentant de chacun des services incendie sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité de sécurité incendie :

Siège	Membre
1. Régie incendie des Monts	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
2. Ville de Mont-Tremblant	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>
3. Labelle	M ^{me} Vicki Emard <i>Mairesse de la municipalité de Labelle</i>
4. Val-des-Lacs	M. Paul Kushner <i>Maire de la municipalité de Val-des-Lacs</i>

ADOPTÉE

4.11. Rés. 2021.11.8553
Nomination des membres au sein du Comité de sécurité publique

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 8 de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Laurentides, le Comité de sécurité publique a été créé, lequel a notamment pour mandat de formuler des recommandations concernant les actions à mettre en place dans le cadre du suivi de cette entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Politique sur le fonctionnement des comités internes de la MRC des Laurentides* en vigueur, ce comité est composé de cinq membres du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du Comité de sécurité publique :

Siège	Membre
1. Élu	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>
2. Élu	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
3. Élu	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
4. Élu	M ^{me} Vicki Emard <i>Mairesse de la municipalité de Labelle</i>
5. Élu	M. Steven Larose <i>Maire de la municipalité de Montcalm</i>

ADOPTÉE

4.12. Rés. 2021.11.8554

Création et nomination des membres au sein du Comité de développement social

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 82 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil des maires de la MRC des Laurentides peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité sur le développement social, lequel pourra formuler des recommandations aux membres du conseil des maires en regard des besoins de la population, notamment ceux relatifs à la sécurité alimentaire, aux logements abordables et sociaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Donna Salvati, appuyé par le conseiller Gaëtan Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides crée le Comité sur le développement social et à cette fin, nomme les membres suivants pour y siéger :

Siège	Membre
1. Élu	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
2. Élu	M ^{me} Dominique Forget <i>Mairesse de la municipalité de Val-David</i>
3. Élu	M. Jean Simon Levert <i>Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré</i>
4. Élu	M ^{me} Kimberly Meyer <i>Mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord</i>
5. Élu	M. Johnny Salera <i>Maire de la municipalité de La Minerve</i>

ADOPTÉE

4.13. Rés. 2021.11.8555

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

Nomination des membres au sein du Comité de sélection pour l'application de la Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie dans le cadre de l'appel à projets 2022 du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité

CONSIDÉRANT QU'aux termes de sa résolution numéro 2021.06.8420, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté la *Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette politique, la MRC procèdera à un appel à projets visant à octroyer une aide financière aux organismes désignés par les modalités du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit former un comité de sélection, lequel aura pour mandat d'analyser les projets soumis et de formuler des recommandations aux membres du conseil des maires selon les principes directeurs de la politique;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera formé du préfet, d'un élu et d'un représentant de la MRC et de la Corporation de développement économique (CDE);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Paul Kushner et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du comité de sélection pour l'application de la *Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie* :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>
2. Élu	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
3. Représentant de la MRC	M. Jean-Pierre Dontigny <i>Directeur du service planification et aménagement du territoire</i>
4. Représentant de la CDE	Nommé par l'organisme

ADOPTÉE

4.14. Rés. 2021.11.8556

Nomination des membres au sein du conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT la création de l'organisme à but non lucratif Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides (PEMRCL) en date du 4 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements généraux du PEMRCL, son conseil d'administration est composé de trois administrateurs nommés parmi les membres du conseil des maires, dont le préfet, de deux administrateurs nommés parmi les employés-cadres de la MRC ainsi que le maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée d'un an et, à moins d'un changement, ceux-ci se renouvellent automatiquement pour un terme supplémentaire à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Fanny Véronique Couture, appuyé par le conseiller Francis Corbeil et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>
2. Élu	M. Jean-Guy Galipeau <i>Maire de la municipalité d'Amherst</i>
3. Élu	M. André Ibghy <i>Maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac</i>
4. Maire de Saint-Faustin-Lac-Carré	M. Jean Simon Levert <i>Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré</i>
5. Employé-cadre de la MRC	M ^{me} Nancy Pelletier <i>Directrice générale et secrétaire-trésorière</i>
6. Employé-cadre de la MRC	M. Jérémie Vachon <i>Directeur du service environnement et parcs</i>

ADOPTÉE

4.15. Rés. 2021.11.8557

Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation intervenue entre la MRC des Laurentides et la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides en date du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon les règlements généraux de la CDE, son conseil d'administration est notamment composé de cinq représentants du secteur municipal désignés par et parmi les membres du conseil des maires de la MRC et répartis de la façon suivante :

- le préfet;
- les maires des villes de Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts; et
- deux maires représentant les autres villes et municipalités locales de la MRC;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Dominique Forget, appuyé par la conseillère Vicki Emard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides :

Siège	Membre
1. Préfet	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>
2. Maire de Mont-Tremblant	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>
3. Maire de Sainte-Agathe-des-Monts	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
4. Élu	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de la municipalité de La Conception</i>
5. Élu	M. Steven Larose <i>Maire de la municipalité de Montcalm</i>

ADOPTÉE

4.16. Rés. 2021.11.8558

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**Nomination d'un membre au sein du Comité du Fonds d'investissement local
Laurentides (FILL)**

CONSIDÉRANT l'Entente de délégation intervenue entre la MRC des Laurentides et la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides en date du 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la CDE agit à titre de délégataire de la MRC dans la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la MRC siège au sein du Comité du Fonds d'investissement local Laurentides (FILL) de la CDE;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Donna Salvati, appuyé par le conseiller Francis Corbeil et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Richard Forget, maire de la municipalité de Lantier, à titre de représentant de la MRC pour siéger au sein du Comité du Fonds d'investissement local Laurentides de la Corporation de développement économique.

ADOPTÉE

4.17. Rés. 2021.11.8559

**Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Corporation du
P'tit Train du Nord**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides siège sur le conseil d'administration de la Corporation du P'tit Train du Nord, y étant représentée par deux membres, soit un élu et un non-élu;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation du P'tit Train du Nord :

Siège	Membre
1. Élu	M. Steven Larose <i>Maire de la municipalité de Montcalm</i>
2. Élu(e) substitut	M ^{me} Vicki Emard <i>Mairesse de la municipalité de Labelle</i>
3. Non-élu(e)	M ^{me} Nancy Pelletier <i>Directrice générale et secrétaire-trésorière</i>
4. Non-élu(e) substitut	M. Jérémie Vachon <i>Directeur du service environnement et parcs</i>

ADOPTÉE

4.18. Rés. 2021.11.8560

**Nomination des membres au sein du conseil d'administration de Transport adapté
et collectif des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration de compétence implique une désignation de représentants au sein du conseil d'administration de l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), où la MRC détient trois sièges;

CONSIDÉRANT QUE les mandats sont d'une durée de deux ans et viennent à échéance;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par la conseillère Vicki Emard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Laurentides :

Siège	Membre
1. Élu(e)	M ^{me} Fanny Véronique Couture <i>Mairesse de la municipalité d'Huberdeau</i>
2. Élu	M. Jean Simon Levert <i>Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré</i>
3. Élu	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>

ADOPTÉE

4.19. Rés. 2021.11.8561

Nomination des membres au sein du conseil d'administration du Complexe environnemental de la Rouge

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge en date du 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 6.2.2 de cette entente, la MRC des Laurentides doit nommer, par résolution, huit délégués et quatre substituts pour siéger au sein du conseil d'administration du Complexe environnemental de la Rouge;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par le conseiller Gaëtan Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du Complexe environnemental de la Rouge :

Siège	Membre	Substitut
1. Labelle et La Conception	M ^{me} Vicki Emard <i>Mairesse de la municipalité Labelle</i>	M. Gaëtan Castilloux <i>Maire de la municipalité de La Conception</i>
2. Amherst et La Minerve	M. Jean-Guy Galipeau <i>Maire de la municipalité d'Amherst</i>	
3. Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin	M ^{me} Donna Salvati <i>Mairesse de la municipalité de Val-Morin</i>	M. Francis Corbeil <i>Maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides</i>
4. Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts et Sainte-Lucie-des-Laurentides	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>	
5. Brébeuf et Saint-Faustin-Lac-Carré	M. Marc L'Heureux <i>Maire de la municipalité de Brébeuf</i>	M. Jean Simon Levert <i>Maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré</i>
6. Lac-Supérieur et Lantier	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>	
7. Barkmere, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant	M. Luc Brisebois <i>Maire de la Ville de Mont-Tremblant</i>	M. Steven Larose <i>Maire de la municipalité de Montcalm</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

8. Arundel, Huberdeau et Montcalm	M ^{me} Pascale Blais <i>Mairesse de la municipalité d'Arundel</i>	
-----------------------------------	---	--

ADOPTÉE

**4.20. Rés. 2021.11.8562
Nomination des membres au sein du conseil d'administration de Tricentris**

CONSIDÉRANT QUE Tricentris est un organisme qui a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des matières recyclables et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est membre de Tricentris jusqu'au 14 avril 2022 et qu'à cette fin, elle détient un siège au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de Tricentris :

Siège	Membre
1. Élu	M. Frédéric Broué <i>Maire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</i>
2. Élu substitut	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>

ADOPTÉE

**4.21. Rés. 2021.11.8563
Nomination d'un représentant au sein du Comité de développement des communautés (CDC)**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement des communautés (CDC) est actif sur le territoire de la MRC des Laurentides et qu'il est pertinent d'y être représenté;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité consiste à assurer un leadership en mobilisation et animation des communautés en favorisant la participation citoyenne autour des dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles afin de maintenir et améliorer la qualité de vie des communautés présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la MRC d'y être représentée;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Madame Kimberly Meyer, mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à titre de représentante de la MRC au sein du Comité de développement des communautés.

ADOPTÉE

**4.22. Rés. 2021.11.8564
Nomination d'un représentant au sein de la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC)**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides (SADC) travaille au développement communautaire et économique des collectivités en favorisant la création d'emplois à l'extérieur des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la MRC des Laurentides d'y être représentée;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Gaëtan Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Marc L'Heureux, maire de la municipalité de Brébeuf, à titre de représentant de la MRC au sein de la Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides.

ADOPTÉE

4.23. Rés. 2021.11.8565
Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de bassins versants de la rivière du Nord (ABRINORD) est l'un des 40 organismes de bassins versants officiellement reconnus par le gouvernement du Québec dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2);

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est notamment responsable de planifier et coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui est confiée;

CONSIDÉRANT QU'afin de représenter les intérêts et préoccupations de la MRC des Laurentides, il y a lieu de désigner un membre pour siéger au sein du conseil d'administration d'ABRINORD;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Corbeil, appuyé par la conseillère Pascale Blais et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Madame Donna Salvati, mairesse de la municipalité de Val-Morin, à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord.

ADOPTÉE

4.24. Rés. 2021.11.8566
Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est l'un des 40 organismes de bassins versants officiellement reconnus par le gouvernement du Québec dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2);

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

CONSIDÉRANT QU'afin de représenter les intérêts et préoccupations de la MRC des Laurentides, il y a lieu de désigner un membre pour siéger au sein du conseil d'administration d'OBV RPNS;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Fanny Véronique Couture, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Madame Kimberly Meyer, mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

ADOPTÉE

4.25. Rés. 2021.11.8567

Nomination d'un représentant au sein de la Table de concertation de l'organisme Concert Action Soutien et Autonomie (CASA)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Concert Action Soutien et Autonomie des Laurentides est une table de concertation pour les aînés de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la MRC d'y être représentée;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaëtan Castilloux, appuyé par le conseiller Jean Simon Levert et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Madame Kimberly Meyer, mairesse de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à titre de représentante de la MRC au sein de la Table de concertation de l'organisme Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides.

ADOPTÉE

4.26. Rés. 2021.11.8568

Nomination des représentants au sein de la Table de l'énergie et des changements climatiques (TRÉCC)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides coordonne les travaux de la Table régionale énergie et changements climatiques (TRÉCC) à laquelle siègent les MRC de la région des Laurentides et collaborent avec les acteurs de la santé et de la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le CRE souhaite la participation de deux représentants de la MRC des Laurentides, soit un élu et un membre du personnel administratif, pour siéger au sein de la TRÉCC;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par la conseillère Vicki Emard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur ainsi que Monsieur Pierre Morin à titre de représentants de la MRC pour siéger au sein de la Table de l'énergie et des changements climatiques.

ADOPTÉE

4.27. Rés. 2021.11.8569

Nomination des membres au sein du comité de suivi de l'Entente de fourniture de services professionnels pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de permettre

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les conseils des maires des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut prévoient conclure une nouvelle entente intermunicipale de fourniture de services professionnels afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente du PADF;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente intermunicipale prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi INTER MRC;

CONSIDÉRANT QUE chaque conseil de MRC est représenté par un représentant élu et un représentant non élu;

CONSIDÉRANT les élections municipales générales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Donna Salvati, appuyé par la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Francis Corbeil, maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides à titre de représentant élu de la MRC, Monsieur Jean Simon Levert, maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré à titre de représentant élu substitut de la MRC et le directeur du service de la planification et de l'aménagement du territoire, comme représentant non élu, pour siéger au sein du comité de suivi de l'entente de fourniture de services professionnels relative au Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

ET

QUE la résolution numéro 2021.04.8362 soit abrogée.

ADOPTÉE

5. Direction générale

**5.1. Rés. 2021.11.8570
Adoption du procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue le 21 octobre 2021**

Il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue le 21 octobre 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

**5.2. Rés. 2021.11.8571
Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil des maires pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil des maires de la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'entre elles;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil des maires pour l'année 2022 comme suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

Date	
Janvier	Jeudi, le 20 à 18 h
Février	Jeudi, le 17 à 18 h
Mars	Jeudi, le 17 à 18 h
Avril	Jeudi, le 21 à 18 h
Mai	Jeudi, le 19 à 18 h
Juin	Jeudi, le 16 à 18 h
Juillet	Aucune séance
Août	Jeudi, le 18 à 18 h
Septembre	Jeudi, le 15 à 18 h
Octobre	Jeudi, le 20 à 18 h
Novembre	Mercredi, le 23 à 18 h
Décembre	Jeudi, le 15 à 18 h

ADOPTÉE

**5.3. Rés. 2021.11.8572
Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions Inc.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 6 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), les dispositions des articles 935 et 936 ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

a) à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12 du *Règlement numéro 357-2020 sur la gestion contractuelle de la MRC des Laurentides*, la MRC des Laurentides peut procéder de gré à gré pour les contrats qui sont expressément exemptés du processus d'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par la conseillère Pascale Blais et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides renouvelle auprès du fournisseur PG Solutions Inc. le contrat d'entretien et de soutien nécessaire au travail du service des finances, pour l'année 2022, au coût de 11 071\$, plus les taxes applicables, et ce, à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 – Entretien systèmes informatiques;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides renouvelle auprès du fournisseur PG Solutions Inc. le contrat d'entretien et de soutien nécessaire au travail du service de l'évaluation foncière, pour l'année 2022, au coût de 62 449\$, plus les taxes applicables, et ce, à même les crédits budgétaires du poste 02-19000-524 – Entretien systèmes informatiques.

ADOPTÉE

6. Règlements

**6.1. Rés. 2021.11.8573
Adoption du règlement numéro 377-2021 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides aux fins des dépenses liées à la confection des plans et devis pour la mise à niveau des écocentres situés à la Ville de Mont-Tremblant et à la municipalité de Lac-Supérieur**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), toutes les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC des Laurentides contribuent au paiement des dépenses de celle-ci, lesquelles dépenses sont réparties entre elles;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi que l'adoption de la résolution numéro 2021.08.8468 par les membres du conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil des maires tenue en date du 21 octobre 2021, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de cette même séance régulière du conseil et que copie a été mise à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement faisant l'objet des présentes a été remis aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil des maires présent déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption du règlement, le préfet de la MRC a mentionné l'objet de celui-ci, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

CONSIDÉRANT QUE des copies du présent règlement sont mises à la disposition du public, pour consultation, au début de la présente séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par la conseillère Dominique Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement numéro 377-2021 intitulé *Règlement décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien aux fins des dépenses liées à la confection des plans et devis pour la mise à niveau des écocentres situés dans la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Supérieur*, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1°. Le préambule ci-dessus décrit fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2°. Une somme de 380 000\$, aux fins des dépenses reliées à la confection des plans et devis pour les écocentres sont réparties entre les villes et les municipalités locales, de la façon suivante : 20 % selon le nombre réel de tonnes des matières résiduelles enfouies par chacune, 50 % du tonnage total de chacune du 1er janvier au 31 décembre 2020 et 30 % selon le nombre de logements au rôle d'évaluation foncière aux dépôts des rôles, selon le tableau suivant :

	Mise à niveau écocentres Mont-Tremblant et Lac-Supérieur Plans et devis	
Amherst	3.81%	14 474 \$
Arundel	1.02%	3 886 \$
Barkmere	0.32%	1 198 \$
Brébeuf	1.64%	6 222 \$
Huberdeau	1.51%	5 725 \$
Ivry	1.04%	3 942 \$
La Conception	3.47%	13 190 \$
La Minerve	3.88%	14 732 \$
Labelle	6.01%	22 851 \$
Lac Supérieur	4.78%	18 168 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

Lac Tremblant Nord	0.38%	1 459 \$
Lantier	2.16%	8 210 \$
Mont-Tremblant	22.44%	85 262 \$
Montcalm	1.35%	5 116 \$
Saint-Faustin-Lac-Carré	6.91%	26 276 \$
Sainte-Agathe-des-Monts	19.84%	75 392 \$
Sainte-Lucie-des-Laurentides	2.88%	10 937 \$
Val David	8.80%	33 457 \$
Val des Lacs	2.14%	8 136 \$
Val Morin	5.62%	21 365 \$
Total	100.00%	380 000.00 \$

Un ajustement sera fait selon le coût net réel de la confection des plans et devis.

ARTICLE 3°. Les contributions (quotes-parts) sont payables par les municipalités régies soit par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ou la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC des Laurentides en fonction des quantités achetées par chacune des municipalités participantes.

ARTICLE 4°. Les contributions (quotes-parts) visées au présent règlement sont payables trente (30) jours après leur facturation.

ARTICLE 5°. Les sommes payables à la MRC des Laurentides en vertu du présent règlement porteront intérêt à raison de douze pour cent (12%) par année, à compter de son exigibilité. L'intérêt étant calculé mensuellement sur le capital dû, de même que sur les intérêts accumulés.

ARTICLE 6°. Tout montant non payé à sa date d'exigibilité porte intérêt au taux décrit à l'article 5 à compter de cette date.

ARTICLE 7°. Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2021.

ARTICLE 8°. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7. Gestion financière

7.1. Rés. 2021.11.8574

Liste des déboursés pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2021

Il est proposé par le conseiller Frédéric Broué, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 14 octobre au 24 novembre 2021, portant notamment les numéros de chèque 24892 à 24936, et les numéros de transfert bancaire 558 à 613, au montant total de 1 495 555,23\$

ADOPTÉE

7.2. Rés. 2021.11.8575

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 148.0.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil des maires de la MRC des Laurentides doit adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier suivant, soit pour l'année 2022;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des différents documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2022, lesquelles sont conformes aux directives émises par les élus lors de la séance de travail tenue le 24 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gaëtan Castilloux, appuyé par le conseiller Francis Corbeil et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, lesquelles prévoient des revenus de 14 240 917 \$, auxquels s'ajoute un surplus accumulé affecté de 355 160 \$ pour un total de 14 596 077 \$ et des charges de 14 184 777 \$, auxquels s'ajoute un montant de 231 900 \$ pour le remboursement en capital, de même que 179 400 \$ pour les activités d'investissements pour un total de 14 596 077 \$.

ADOPTÉE

7.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2022

Monsieur Steven Larose, maire de la municipalité de Montcalm, dépose un projet de règlement décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2022 et donne un avis de motion à l'effet que ce règlement sera soumis aux membres du conseil, pour adoption, lors d'une séance subséquente.

**7.4. Rés. 2021.11.8576
Adoption du budget du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 21.28 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire* (RLRQ, c. M-22.1; LMAMROT), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a instauré le Fonds Régions et Ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du FRR vise le soutien à la compétence du développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC);

CONSIDÉRANT les sommes reçues par la MRC des Laurentides dans le cadre de ce volet pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le tableau simplifié ci-dessous aux fins de l'adoption de la présente résolution, à savoir :

Description	Montants
Ententes sectorielles	61 900 \$
Planification de l'aménagement du territoire	362 985 \$
Corporation de développement économique	440 000 \$
Projets - Planification stratégique	484 150 \$
Appel à projets	100 000 \$
Entente CALQ	20 000 \$
Total des affectations – Budget 2022	1 469 035 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 21.23.2 de la LMAMROT, introduit par l'article 183 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la MRC doit adopter le budget du volet 2 du FRR par un vote à la double majorité, lorsque le vote est demandé;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par le conseiller Frédéric Broué et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le budget pour l'année 2022 du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité, tel que présenté.

ADOPTÉE

7.5. Rés. 2021.11.8577
Adoption du budget relatif au partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2022

CONSIDÉRANT les sommes reçues par la MRC des Laurentides pour l'année 2022 dans le cadre du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

CONSIDÉRANT le tableau ci-dessous présenté aux fins de l'adoption de la présente résolution, à savoir :

Poste budgétaire	Descriptions	Montant
03-31100-000	Immobilisations	106 600 \$
02-13000-341	Communications – site WEB	23 000 \$
02-13000-412	Services juridiques	200 000 \$
02-13000-419	Honoraires professionnels	100 000 \$
02-19000-522	Entretien bâtisse	81 840 \$
02-19000-524	Maintenance système informatique	87 000 \$
Total affectations budget 2022		598 440 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 276 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, la MRC doit adopter le budget relatif au partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles par un vote à double majorité, lorsque le vote est demandé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Jean Simon Levert et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte le budget tel que présenté relatif au partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2022.

ADOPTÉE

7.6. Rés. 2021.11.8578
Reconduction ou autorisation de signature des effets bancaires

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Steve Perreault au poste de de préfet suppléant de la MRC des Laurentides lors de la présente séance du conseil des maires;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Donna Salvati, appuyé par la conseillère Dominique Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides reconduit les autorisations de signature des effets bancaires, telles qu'adoptées aux termes de la résolution numéro 2019.11.7958.

ADOPTÉE

7.7. Rés. 2021.11.8579

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

Reconduction ou autorisation de signature des effets bancaires pour le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Steve Perreault au poste de préfet suppléant de la MRC des Laurentides lors de la présente séance du conseil des maires;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Vicki Emard, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides reconduit les autorisations de signature des effets bancaires pour le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS), telles qu'adoptées aux termes de la résolution numéro 2019.11.7959.

ADOPTÉE

**7.8. Rés. 2021.11.8580
Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement soumise par la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Dominique Forget, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède au renouvellement de ses contrats d'assurance générale auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022, au coût total de 102 369\$ plus les taxes applicables, le tout à même les crédits budgétaires de chacun des postes ayant le code d'objet 420 – Assurances.

ADOPTÉE

8. Gestion des ressources humaines

8.1. Dépôt du tableau des embauches

Conformément à l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), à l'article 8.4 du *Règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire et de délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses* et ses amendements, la liste des personnes ayant atteint la fin de leur période d'essai est déposée lors de la présente séance du conseil des maires :

Numéro d'employé	Poste	Classe	Échelon	Entrée en fonction	Fin période d'essai
116	Spécialiste en gestion des matières résiduelles	13	1	24 mars 2021	20 octobre 2021
117	Inspecteur commercial	10	3	6 avril 2021	28 octobre 2021
118	Inspecteur résidentiel	9	1	12 avril 2021	4 novembre 2021
119	Inspecteur résidentiel	9	1	12 avril 2021	4 novembre 2021

**8.2. Rés. 2021.11.8581
Ratification de la signature de la convention collective avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2817**

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a présenté les modalités de la proposition finale de la convention collective à tous les membres présents du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors d'une séance de travail tenue le 16 septembre 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des membres du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2817 s'est tenue le 3 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette assemblée, la majorité des membres ont voté en faveur de la proposition présentée par l'employeur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Vicki Emard, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte la proposition finale pour la Convention collective avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 2817 et qu'à cette fin, entérine la signature de celle-ci par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

8.3. Rés. 2021.11.8582
Renouvellement de la Politique des conditions de travail du personnel-cadre

CONSIDÉRANT QUE la Politique des conditions de travail du personnel-cadre est échue depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de celle-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par le conseiller Frédéric Broué et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides adopte la Politique des conditions de travail du personnel-cadre, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021;

ET

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, cette politique.

ADOPTÉE

8.4. Rés. 2021.11.8583
Octroi d'un mandat à la direction générale pour la création de nouvelles fonctions

CONSIDÉRANT les besoins exprimés pour assurer une gestion efficiente, efficace et à moindre coût des responsabilités, des projets et des compétences obligatoires et déléguées de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants en réseautique au sein du service informatique de la MRC;

CONSIDÉRANT les enjeux importants en développement social sur l'ensemble du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Vicki Emard, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à entamer les démarches pour la mise en œuvre et la création de deux fonctions au sein de la MRC, à savoir un poste de technicien senior en informatique ainsi qu'un poste d'agent de développement social et communautaire, ce dernier constituant un projet pilote d'une durée d'un an.

ADOPTÉE

9. Informatique et télécommunications

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

10. Aménagement et développement du territoire

10.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre Comité de planification et de développement du territoire tenue le 11 novembre 2021

Le compte rendu de la rencontre du Comité de planification et de développement du territoire tenue le 11 novembre 2021 est déposé lors de la présente séance du conseil des maires.

**10.2. Rés. 2021.11.8584
Décision d'une demande de dérogation mineure soumise par la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré - Application de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1; LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé à l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC des Laurentides une copie de la résolution accordant la dérogation mineure demandée;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 145.7 de la LAU, dans les 90 jours de la réception de la résolution de la municipalité, le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;
2. désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible; ou
3. adopter une résolution à l'effet qu'elle ne désire pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de 145.7;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée par une municipalité en lien avec l'obligation prévue à l'article 145.7 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou du bien être en général, la MRC désire informer la municipalité qu'elle ne désire pas se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 145.7 et ce, afin d'écourter le délai de 90 jours prévu par la LAU;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides informe les municipalités concernées par les demandes de dérogation mineure identifiées au tableau suivant qu'elle n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Municipalité	Adresse	N° résolution municipale
Saint-Faustin-Lac-Carré	Lot 4 415 456 (Allée du 5 ^e)	11329-10-2021

ADOPTÉE

11. Schéma d'aménagement - Conformité

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

**11.1. Rés. 2021.11.8585
Approbation d'un règlement municipal**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté son schéma d'aménagement révisé lequel est entré en vigueur le 29 juin 2000;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 04-2019 déposé par la municipalité de La Conception, conformément aux articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1; LAU);

CONSIDÉRANT QUE les articles 109.7 et 137.3 de la LAU stipulent que le conseil de la MRC approuve les règlements d'urbanisme des municipalités locales, en regard de la conformité au schéma d'aménagement révisé, ou les désapprouve dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme avec les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Frédéric Broué, appuyé par le conseiller Jean-Guy Galipeau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le règlement ci-dessous et que la secrétaire-trésorière adjointe soit désignée pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement :

	N° du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Règlement de concordance
1	04-2019	La Conception	Zonage N° 14-2006	Modification afin d'ajouter l'usage de récréation intensive dans la zone HR-2	N/A

ADOPTÉE

12. Terres publiques intramunicipales et terres du domaine de l'État

13. Gestion des matières résiduelles

14. Environnement et gestion des cours d'eau

15. Culture et patrimoine

**15.1. Rés. 2021.11.8586
Autorisation de signature et octroi de montants pour le projet cinématographique sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023**

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel 2021-2023 (EDC) intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE conformément au plan d'action adopté par le conseil des maires de la MRC aux termes de sa résolution numéro 2020.11.8236, un montant de 5 000\$ a été réservé en vue de réaliser un projet cinématographique sur le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour valoriser le territoire par la réalisation d'un projet concerté de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle, responsable de la mise en place du projet, demande une résolution de chaque MRC participante;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité sur la politique culturelle de la MRC des Laurentides en date du 14 octobre 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Kushner, appuyé par la conseillère Pascale Blais et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroie, dans le cadre du projet intitulé *Mini-série sur le P'tit Train du Nord*, un montant de 5 000\$ pour l'objectif 2, moyen 1 de l'Entente de développement culturel 2021-2023 intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les différents protocoles d'ententes à intervenir entre les MRC.

ADOPTÉE

16. Sécurité publique

17. Service de l'évaluation foncière

18. Corporation de développement économique (CDE)

19. Organismes apparentés

20. Dépôt de documents

21. Bordereau de correspondance

22. Ajouts

22.1. Rés. 2021.11.8587

Contribution au financement du projet Les Habitations du Monarque

CONSIDÉRANT QUE les besoins en logements communautaires et abordables augmentent dans la région, pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des besoins particuliers en habitation;

CONSIDÉRANT QUE les personnes confrontées à des problématiques de santé mentale sont en augmentation partout au Québec, y compris sur l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT le projet *Les Habitations du Monarque* visant la construction d'un centre de ressources en santé mentale de 30 logements situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel est piloté par l'organisme communautaire L'Envolée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet servira à l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a besoin d'une contribution du milieu à la hauteur de 10% du coût du Programme de supplément au loyer, correspondant à un montant annuel d'environ 30 000\$, montant qui sera précisé lorsque le montage financier sera plus mature;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu que la MRC contribue à 60% de ce coût annuel, alors que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts assumera le 40% restant;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est d'une durée de 25 ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Brisebois, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides s'engage à contribuer financièrement au projet *Les Habitations du Monarque* à la hauteur de 18 000\$ annuellement, pour une période de cinq ans, laquelle pourra être renouvelée à son terme;

QUE cette somme soit répartie selon la richesse foncière uniformisée (RFU) annuelle des villes et municipalités locales de la MRC;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE

22.2. Rés. 2021.11.8588

Nomination d'un représentant au sein de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'intérêt de siéger au sein de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Fanny Véronique Couture, appuyé par le conseiller Luc Brisebois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme Monsieur Steve Perreault, maire de la municipalité de Lac-Supérieur, à titre de représentant de la MRC, pour siéger au sein de la Table d'harmonisation du Parc du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

23. Période de questions

Aucune question n'est posée.

24. Rés. 2021.11.8589

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 18 h 30.

ADOPTÉE

Marc L'Heureux
Préfet

Nancy Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

NON-OFFICIEL